

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2531

11 octobre 2013

SOMMAIRE

Alaska Holdings S.à r.l.	121447	European Business Activities	121450
Beckerich Préformes S.A.	121445	European Rail Freight II S.à r.l.	121488
BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	121442	Financière NEVA	121447
Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à r.l.	121442	Fosbel Holdings	121450
Carbofin S.A.	121445	Gaul Capital S.à r.l.	121445
Car Gallery S.A.	121442	Geofirewall Participations S.à r.l.	121444
Centre de Formation pour Conducteurs S.A.	121446	Geolux 3.14 S.A.	121444
CEODEUX SERVItec S.A.	121448	Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l.	121450
CEODEUX SERVItec S.A.	121449	Global Multi Invest	121449
Cheapside S.à r.l.	121447	Globavia S.A.	121442
Checop s.à r.l.	121487	Goldman Sachs Shandong Retail Invest- ment S.à r.l.	121443
Chestnut 4 S.à r.l.	121442	Grauggen	121443
Colorado Stuttgart S.A.	121447	Grauggen	121443
Colorado Stuttgart S.A.	121448	Greenhouse Berlin I S.à r.l.	121443
Com3 Consulting S.à r.l.	121448	Guardinvest Capital S.A.	121444
Compagnie GRIMIUM S.A.	121447	Harvester	121446
Comtrans S.à r.l.	121453	H'Cars	121488
Continental Advisors S.A.	121452	Hera Consult S.à r.l.	121450
Copus s.à r.l.	121487	Hiva OA S.A.	121446
CRX Markets S.A.	121449	Kerberos Investment S.à r.l.	121471
Crystal Immobilière S.A.	121454	Luxbus S.A.	121451
Crystal Pumpkin S.A.	121485	Mat-Shir S.à r.l.	121451
Cucina Holdings S.à r.l.	121446	NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	121442
D.B. International Finance S.A.	121452	Nikaya SA, SPF	121444
D.B. International Finance S.A. SPF	121452	Northstar Europe S.A.	121458
Delebois & O'Donnell S.à r.l.	121452	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI- CAR	121455
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	121452	PBIT	121462
D.P. Invest S.A.	121448	S&B Minerals S.A.	121467
Dreamteam S.A.	121488	Vakanz S.A.	121482
Dundeal (International) 5 S.à r.l.	121449	Yeladim	121478
Edmond de Rothschild Fund	121451		

Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.684.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121625/9.

(130148442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,**(anc. NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.043.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121624/14.

(130148234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Car Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.308.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121633/10.

(130148469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.558.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121639/9.

(130148069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Globavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.635.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Mme Marta Ventura a donné sa démission en tant qu'administrateur avec effet au 28 juin 2013.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2013121791/12.

(130148379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenhouse Berlin I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013121777/11.

(130147926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.797.

L'Actionnaire unique a décidé en date du 25 juin 2013, de nommer la société Ernst & Young SA dont le siège social est 7, parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121775/11.

(130147849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Goldman Sachs Shandong Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.274.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121774/23.

(130148278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121776/9.

(130147866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Guardinvest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013121778/11.

(130148482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.609.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17/04/2013

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire 17/04/2013 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric CHIGNESSE, Jean-François LEMPEREZ et Alain KUPPER sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.
- Le mandat de commissaire de Monsieur Philippe DOCQUIER est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

Fait à Steinfort, le 27/08/2013.
Mandataire

Référence de publication: 2013121784/15.

(130148506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Geofirewall Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.201.

Les comptes annuels pour la période du 18 août 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121783/11.

(130147840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Nikaya SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.292.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26.08.2013, 08.00 Uhr abgehalten am Gesellschafts-sitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die bisherigen Verwaltungsratsmitglieder MMS Mercury Management Services S.A., vertreten durch Götz Schöbel, Götz Schöbel, Hiltrud Lehnen, werden in ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.
- 2) Die MMS Mercury Management Services S.A. wird als Geschäftsführer abberufen.
- 3) Herr Rudolf Scharping, Schweizer Straße 1, D-60594 Frankfurt wird zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied berufen. Das Mandat endet mit dem Tag der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfindet.

Luxemburg, den 26.08.2013.
Die Versammlung

Référence de publication: 2013121978/17.

(130148385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Beckerich Préformes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.691.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

- M. Pierre PAPILLAUD, né le 1^{er} juillet 1935 à Vignonet (France), demeurant à 12, rue des Bruyères, F-61000 Saint-Germain du Corbeis,
- M. Lucien BERTEMES, né le 6 mai 1958 à Pétange, demeurant à 47, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange,
- M. Michel DOUBLET, né le 31 octobre 1938 à Acques la Bataille (France, demeurant au 43, La Grouas, F-72610 Chenay.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2013.

La Société de Révision et d'Expertises Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.145, avec siège social à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013121616/21.

(130148451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Carbofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 29 juillet 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Daniele Severoni, demeurant au 7, Via del Soie, CH-6943 Vezia.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie; L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

Référence de publication: 2013121658/20.

(130147960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gaul Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.902.

Mr Olivier Perraudin, gérant de classe B de la Société, réside dorénavant professionnellement au 18, Avenue du Manoir, B-1410 Waterloo.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013121765/13.

(130147901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121652/23.

(130148270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

R.C.S. Luxembourg B 46.622.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121661/10.

(130148186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Harvester, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.859.

Le bilan au 31 décembre 2012 qui remplace la 1^{ère} version L130107484 déposé le 01/07/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121818/10.

(130147816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hiva OA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIVA OA S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121830/11.

(130148012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121553/23.

(130148319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Cheapside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 16.858,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121668/10.

(130147834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 121.102.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colorado Stuttgart S.A.

Référence de publication: 2013121670/10.

(130148197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Financière NEVA, Société Anonyme,
(anc. Compagnie GRIMIUM S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121733/11.

(130147919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

CEODEUX SERVIttec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.595.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ceodeux Servitec S.A., tenue au siège social le 7 juin 2013 à 11 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013121662/25.

(130147743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 121.102.

—
Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colorado Stuttgart S.A.

Référence de publication: 2013121671/10.

(130148198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Com3 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 126.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121675/10.

(130148339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

D.P. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.583.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121683/9.

(130147944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

CEODEUX SERVIttec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.595.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ceodeux S.A., tenue au siège social le 14 Juin 2013 à 09 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 07 Juin 2013 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013121663/23.

(130147743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

CRX Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121680/10.

(130147896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Dundeal (International) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013121688/10.

(130148024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die Bilanz zum 30. Juni 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 19.08.2013

Référence de publication: 2013121769/11.

(130148651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Monika Anell / Luc Tiburzi.

Fosbel Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013121743/10.

(130147801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

European Business Activities, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121728/9.

(130147842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.331.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121767/23.

(130148274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Hera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 153.023.

Le bilan de la Société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013121819/12.

(130148322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 juillet 2013:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

* Edmond de Rothschild Asset Management S.A., Président et Administrateur

Représentée par M. Laurent TIGNARD, Administrateur;

* M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN Administrateur;

* M. Pierre-Marie VALENNE, Administrateur;

* M. Guillaume POLI, Administrateur.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme Administrateur, Monsieur Christophe BOULANGER, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration et Administrateur:

- Edmond de Rothschild Asset Management S.A., Président et Administrateur,

Représentée par M. Laurent TIGNARD.

Administrateurs:

- M. Christophe BOULANGER;

- M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN;

- M. Pierre-Marie VALENNE;

- M. Guillaume POLI;

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013121711/33.

(130147783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Mat-Shir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 139.595.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013121949/11.

(130148368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 134.179.

—
Le Bilan au 31.12.2012 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121918/10.

(130148347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Continental Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 83.619.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires du 26 août 2013 que:

1. le siège de la société est établi à L-1212 Luxembourg, 14a rue des Bains;
2. Maître Joram Moyal, avocat à la Cour, Maître Patrice Mbonyumutwa, avocat à la Cour, et Maître Philipp Simon, avocat, tous les trois demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, sont nommés aux fonctions d'administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

3. La société anonyme Le Comitium International SA, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013121676/20.

(130148324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Delebois & O'Donnell S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121690/10.

(130148185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.394.975,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121691/10.

(130147832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme,**(anc. D.B. International Finance S.A. SPF).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121682/14.

(130148223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Comtrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.749.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Nabil AZIZ, chauffeur-livreur, né le 15 août 1971 à Villerupt (France), demeurant à F-57290 Fameck, 12, rue Saint Etienne;

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "COMTRANS S.à R.L."**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schengen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.**Art. 3.** La société a pour objet le transport de marchandises (moins que 3,5 tonnes) ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport ou de participation, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2013.**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par le comparant Nabil AZIZ, prénommé.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière à des non-gérants appelés directeurs.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la loi.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

121454

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (EUR 800.-).

Assemblée générale extra-ordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extra-ordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 72B Waistrooss.
2. Est nommé gérant de la société Monsieur Nabil AZIZ, prénommé.
3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa signature unique;
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nabil AZIZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 21 août 2013. Relation: DIE/2013/10251. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121674/73.

(130147949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize,
le vingt août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRYSTAL IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.041 (NIN 2005 2222 843),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 1^{er} février 2006,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (€ 500.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2013, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 août 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société CRYSTAL IMMOBILIERE S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, D. KEHAL, F. MARX, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121681/69.

(130147927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August at 11.15 o'clock.

Before Us Mr. Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the investment company with risk capital ("Société d'investissement à capital à risque") in form of a partnership limited by shares ("Société en commandite par action") PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, established and having its registered office at L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, 55, avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 134995, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg on December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 200 on January 25, 2008. The articles of association have been amended for the last time by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on November 22, 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 354 of February 13, 2013 (the "Company").

The General Meeting was held at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

The General Meeting was chaired by Ms. Christina BREIT, employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (the "Chairman").

The Chairman appointed as scrutineer Mr. Thomas BASENACH, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Scrutineer").

The General Meeting elected as secretary Ms. Constanze BECKER, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Secretary").

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list, together with the proxies, will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

II. The shareholders of the Company were duly convened by way of a convening notice that set out below agenda and that was sent out on July 10th, 2013;

III. The chairman notes that for the amendment and restatement of the articles in accordance with article 68 of the law of 10th August 1915 on commercial companies the quorum and majority requirements have to be complied with at the level of the Manager Shares, Ordinary Shares and the Company. It appears from the attendance list, that all Manager Shares in issue and all Ordinary Shares currently in issue in the Company are represented at this general meeting (the "Meeting") so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

VI. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to extend the period under which the Manager may issue shares under the authorised capital structure for an additional period of five years under the conditions as foreseen under Article 5 (d) and (f) of the Articles and subsequent amendment of Article 5 (f) of the articles of incorporation so as to read:

"The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

2. Decision to renew the Manager's authorisation to limit or withdraw preferential subscription rights of existing shares and subsequent amendment of Article 5 (g) of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The Manager will determine the dates of the share offerings of the Corporation for the admission of additional Investors (each a "Share Offering"), and may hold further Share Offerings over a period of eighteen months following the initial Share Offering. The Manager may limit or withdraw preferential subscription rights until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the 1915 Law may extend this period."

3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved by:

4,596,976 Votes in favour, including all the votes of the Managing Partner

1,768 Votes against, and

0 Abstentions,

to amend article 5 (f) of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 5. (f).** The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

Second resolution

The General Meeting resolved by:

4,596,976 Votes in favour, including all the votes of the Managing Partner

1,768 Votes against, and

0 Abstentions

to amend Article 5 (g) of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5. (g).** The Manager will determine the dates of the share offerings of the Corporation for the admission of additional Investors (each a "Share Offering"), and may hold further Share Offerings over a period of eighteen months following the initial Share Offering. The Manager may limit or withdraw preferential subscription rights until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the 1915 Law may extend this period."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty Euro.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung der Urkunde:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten August um 11.15 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

ist die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), in Form einer Investmentgesellschaft mit Risiko Kapital mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 134995 (die "Gesellschaft") zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 200 vom 25. Januar 2008 veröffentlicht. Die Satzungen wurden zuletzt geändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Henri HELLINCKX am 22. November 2012, im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 354 vom 13. Februar 2013 veröffentlicht.

Die außerordentliche Hauptversammlung fand in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, statt (die "Versammlung").

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Christina BREIT Angestellte, berufsansässig in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende benennt sodann Herrn Thomas BASENACH, Angestellter, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Stimmenzähler (der "Stimmenzähler").

Die Versammlung ernennt dann Frau Constanze BECKER, Angestellte, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Sekretär (der "Sekretär").

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den amtierenden Notar folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste gezeigt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler sowie dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird gemeinsam mit den Vollmachten und dieser Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt werden.

II. Alle Aktionäre wurden über die Versammlung durch Einberufungsschreiben, welche die Tagesordnung beinhalteten, per Einschreiben am 10. Juli 2013 informiert.

III. Der Vorsitzende stellt fest, dass für die Änderung und Anpassung der Satzung gemäß Artikel 68 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Anwesenheits- und Mehrheitserfordernisse auf dem Niveau der Manager-Aktien, der Vorzugsaktien sowie auch der Gesellschaft erfüllt sein müssen. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle ausgegebenen Manager-Aktien sowie alle ausgegebenen Vorzugsaktien der Gesellschaft in dieser Generalversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig errichtet wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten und abstimmen kann.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Erweiterung der Befugnis des Managers, Aktien im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals für weitere fünf Jahre auszugeben gemäß den Bestimmungen der Satzung unter Artikel 5 (d) und (f) und über die entsprechende Änderung des Artikels 5 (f) der Satzung, wie folgt:

„Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden.“

2. Entscheidung über die Erneuerung der Befugnis des Managers, Vorzeichnungsrechte bereits bestehender Aktien einzuschränken oder aufzuheben und über die entsprechende Änderung des Artikels 5 (g) der Satzung, wie folgt:

„Der Manager bestimmt die Zeitpunkte, an denen die Gesellschaft Aktienangebote durchführen kann, um zusätzliche Investoren aufzunehmen (jeweils ein „Aktienangebot“), und kann während eines Zeitraums von achtzehn Monaten nach dem erstmaligen Aktienangebot weitere Aktienangebote durchführen. Der Manager kann Vorzeichnungsrechte bis zum

14. August 2018 einschränken oder aufheben, wobei ein gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des 1915 Gesetzes gefasster Aktionärsbeschluss diese Zeitperiode ausweiten kann."

3. Verschiedenes.

Nach Vorlesung und Abstimmung über die Tagesordnung, hat die Versammlung, folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt mit:

4.596.976 Stimmen dafür, alle Stimmen des Komplementär einbegriffen,

1.768 Stimmen dagegen

0 Enthaltungen,

die Änderung des Artikels 5 (f) der Statuten der wie folgt lautet:

„ **Art. 5. (f).** Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt mit:

4.596.976 Stimmen dafür, alle Stimmen des Komplementär einbegriffen,

1.768 Stimmen dagegen

0 Enthaltungen,

die Änderung des Artikels 5 (g) der Statuten der wie folgt lautet:

„ **Art. 5. (g).** Der Manager bestimmt die Zeitpunkte, an denen die Gesellschaft Aktienangebote durchführen kann, um zusätzliche Investoren aufzunehmen (jeweils ein „Aktienangebot“), und kann während eines Zeitraums von achtzehn Monaten nach dem erstmaligen Aktienangebot weitere Aktienangebote durchführen. Der Manager kann Vorzeichnungsrechte bis zum 14. August 2018 einschränken oder aufheben, wobei ein gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des 1915 Gesetzes gefasster Aktionärsbeschluss diese Zeitperiode ausweiten kann."

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung daraufhin geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr eintausendneuhundert Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Ort wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der Generalversammlung verlesen wurde, unterzeichneten die Mitglieder des Büros, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Christina BREIT, Thomas BASENACH, Constanze BECKER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121391/167.

(130147672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Northstar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckxs, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of NORTHSTAR EUROPE S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 146.664 (the Company). The Company was incorporated on May 20, 2009 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1314 of July 8, 2009. The articles of association of the Company have not yet been amended since the incorporation date.

The Meeting was chaired by Mr. Etienne Reuter, Président du Comité du Ducroire, with professional address in Luxembourg (the Chairman), who appointed Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appointed Mr. Guy Wollwert, employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they held are indicated on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, which will remain attached to the present deed.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting signed *ne varietur* by all appearing parties will also remain attached to the present deed to be registered with it.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that two thousand (2,000) shares, having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company in the amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), were duly present and/or represented at the Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), represented by two thousand (2,000) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each to five million Euro (EUR 5,000,000.-), through the issuance of three thousand (3,000) new shares of the Company having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by payments in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital as described in item 2. above.

5. Amendment to the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company.

6. Miscellaneous.

III. After due and careful consideration of the above, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the voting share capital of the Company being present and/or represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the Shareholders present and/or represented considering themselves duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), represented by two thousand (2,000) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each to five million Euro (EUR 5,000,000.-), through the issuance of three thousand (3,000) new shares of the Company having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution

The Meeting resolved to accept and to record the following subscriptions to and payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., a Canada corporation, having its principal office at Suite 833, 595 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, V7X 1C4, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribes for one thousand nine hundred eighty (1,980) new shares of the Company and pays up fifty percent (50 %) of such shares by a payment in cash in the amount of nine hundred ninety thousand Euro (EUR 990,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Office du Ducroire, a Luxembourg public institution, having its registered office at 7, rue Alcide De Gasperi, L-2981 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr. Etienne Reuter, prenamed, acting as Président du Comité du Ducroire, declared that it subscribes for five hundred ten (510) new shares of the Company and pays up fifty percent (50 %) of such shares by a payment in cash in the amount of two hundred fifty-five thousand Euro (EUR 255,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Société Nationale de Credit et d'Investissement, a Luxembourg public credit institution, having its registered office at 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number J1, represented by Mr. Guy Wollwert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribes for five hundred ten (510) new shares of the Company and pays up fifty percent (50 %) of such shares by a payment in cash in the amount of two hundred fifty-five thousand Euro (EUR 255,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the payments, being one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

The aforesaid proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Fourth Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolved to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes and which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by five thousand (5,000) ordinary shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

In case of any increase of the corporate capital of the Company by decision of the shareholders' meeting and notwithstanding the means by which the capital increase is realized either in cash, in kind, by incorporation of reserves or any other means, any shareholder benefits from a preferential subscription right similar to the one granted by Luxembourg Corporate Law in relation with capital increases realized in cash. The increase of corporate capital shall be realized in such manner that any shareholder shall be allowed to maintain its level of participation in the Company.

The transfer restrictions applying to the shares of the Company apply *mutatis mutandis* to the transfer of any and all preferential subscription rights.

Any increase of the corporate capital by decision of the shareholders' meeting is subject to the provisions set forth in article 7 of the present"

Fifth Resolution

The Meeting resolved to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2.500.- EUR).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the present and/or represented Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said Shareholders and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said parties, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le douzième jour de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de NORTHSTAR EUROPE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue de Saint Esprit, L - 1475 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 146.664 (la Société). La Société a été constituée le 20 mai 2009 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1314 du 8 juillet 2009. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la date de constitution.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Etienne Reuter, Président du Comité du Du croire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président), qui nomme Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Monsieur Guy Wollwert, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que deux mille (2.000) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

3. Souscriptions à et paiements de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par des paiements en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

6. Divers.

III. Après avoir pris en considération ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant présente et/ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents et/ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les paiements de l'augmentation du capital comme suit:

Souscriptions - Paiements

NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., une société canadienne, ayant son bureau principal à Suite 833, 595 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, v7X 1C4, ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare qu'elle souscrit à mille neuf cent quatre-vingt (1.980) actions nouvelles de la Société et paie cinquante pourcent (50%) desdites actions par un paiement en numéraire d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000,-) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Office du Ducroire, une institution publique luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, rue Alcide De Gasperi, L-2981 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Etienne Reuter, prénommé, agissant en sa qualité de Président du Comité du Ducroire, déclare qu'elle souscrit à cinq cent dix (510) actions nouvelles de la Société et paie cinquante pourcent (50%) desdites actions par un paiement en numéraire d'un montant de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000,-) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement, une institution publique luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, rue de Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro J1, ici représentée par Monsieur Guy Wollwert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare qu'elle souscrit

à cinq cent dix (510) actions nouvelles de la Société et paie cinquante pourcent (50%) desdites actions par un paiement en numéraire d'un montant de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000,-) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total des paiements, étant un million cinq cents mille euros (EUR 1.500.000,-) étant à la disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire par un certificat de blocage.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toute augmentation du capital social de la Société par décision d'une assemblée générale des actionnaires et nonobstant les moyens par lesquels l'augmentation est réalisée, en numéraire, en nature, par l'incorporation de réserves ou tous autres moyens, tout actionnaire bénéficie d'un droit préférentiel de souscription similaire à celui accordé par les dispositions du droit des sociétés luxembourgeois relatives à l'augmentation du capital réalisé en numéraire. L'augmentation du capital social doit se réaliser de manière telle que tout actionnaire doit pouvoir être autorisé à maintenir son niveau de participation dans la Société.

Les restrictions relatives au transfert d'actions de la Société s'appliquent mutatis mutandis au transfert de tout droit préférentiel de souscription.

Toute augmentation du capital social par décision de l'assemblée générale des actionnaires est sujette aux dispositions de l'article 7 des présents Statuts.»

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Actionnaires présents ou représentés, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête desdits Actionnaires et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, lesdites parties ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: E. REUTER, R. GALIOTTO, G. WOLLWERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33596. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121358/222.

(130147443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

PBIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 101, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.710.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Pascal BUYENS, IT consultant, né le 3 août 1973 à Aalst (Belgique), demeurant au 101, rue de Luxembourg L-8140 Bridel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) Il est le seul et l'unique associé de la société à responsabilité limitée de droit belge «PBIT», (ci-après dénommée la "Société), ayant son siège social à Moorselbaan 470, 9300 Aalst (Belgique), constituée suivant acte reçu pardevant Maître Paul DE MAN, notaire de résidence à GRAMMONT, (Belgique), en date du 22 novembre 2010, immatriculée près de la Banque Carrefour des Entreprises de Dendermonde (Belgique) sous le numéro BE0831.443.022

B) Le transfert du siège social de Moorselbaan 470, 9300 Aalst, (Belgique), à 101, rue de Luxembourg, apt. 11, 8140 Bridel, (Grand-Duché de Luxembourg), a été décidé suivant une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 18 avril 2013, conformément à la loi belge.

Une copie de ladite résolution, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

C) Que les documents suivants, signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte:

- un extrait récent en date du 12 avril 2013 de la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique, en date du 18 avril 2013 décidant du transfert de la Société à Luxembourg;
- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 19 juin 2012.

Ensuite le comparant, représenté comme ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Sur base des résolutions prises en date du 18 avril 2013, par l'associé unique a décidé:

- de transférer le siège social de 9300 Aalst (Belgique) vers L-8140 Bridel, 101 rue de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise, et
- de se soumettre à la législation luxembourgeoise.

Il est constaté que ce transfert du siège consiste en la continuité de l'activité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et ne constitue pas la création d'une nouvelle personne morale dotée de la personnalité juridique.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sur place ou en déplacement, pour le compte propre ou pour le compte de tiers:

- au développement, à l'achat, la vente, la mise en location, la promotion, la maintenance et l'adaptation de logiciels et de matériels informatique, y compris tous les services comptables, sociaux et fiscaux liés;
- à la fourniture de prestations, conseils, services et produits dans le domaine informatique, notamment la création et la gestion d'ateliers informatiques et de services annexes, le développement et la fourniture de programmes informatiques, l'organisation de formations, ainsi que la conclusion de contrats relatifs à des études, expertises, estimations, développements et conseils dans le domaine informatique;
- à la sous-traitance de projets informatiques à d'autres entreprises;
- à la réalisation et l'édition de travaux et de documentations relatifs à l'informatique, et à ses applications, et la diffusion de ceux-ci;
- à l'achat d'accès à l'Internet sur le marché international et à sa mise à disposition;
- à l'achat, la vente, la location de matériel informatique et télématique au sens le plus large ainsi qu'à la fourniture de tous les services en matière d'informatique et de télématique aux utilisateurs potentiels de ces technologies informatiques et de télécommunication. Ces services comprennent entre autres des conseils, l'assistance lors d'une prise de décision, la gestion de projets, l'achat, la sauvegarde, les essais, la préparation, la configuration, le transport, la livraison, l'installation, le câblage, l'intégration, le soutien, les formations et l'entretien;
- à la commercialisation de toutes les marques de matériel, de composantes informatiques et télématiques et d'appareils périphériques, de tous les consommables et logiciels disponibles sur le marché;
- à l'achat et la vente, au commerce de gros et de détail, la fabrication, la transformation, la représentation, l'importation et l'exportation de produits informatiques, de produits d'automatisation, de produits logistiques, et de tous les produits similaires ainsi que leurs accessoires, tout ceci au sens le plus large du terme ainsi qu'à tous les actes et transactions de nature civile, commerciale, industrielle et financière s'y rapportant directement, entre autres l'achat et la vente, la mise en location, la cession et la constitution de tous les droits commerciaux, la gestion, l'administration, seule ou par le biais d'une participation, pour le compte propre ou pour le compte de tiers;

- à la technologie de l'information au sens le plus large du terme;
- à l'analyse, la conception, la programmation et éventuellement l'émission de systèmes de prêts à l'emploi y compris des systèmes pour une identification automatique des données;
 - au développement, à la production, la fourniture et/ou la composition de documentation relative à des logiciels standard ou spéciaux;
 - à la fourniture de conseils relatifs à des programmes informatiques;
 - à la fourniture d'assistance lors de l'application de programmes informatiques;
 - aux autres activités relatives aux ordinateurs;
 - aux conseils et à l'assistance au monde entrepreneurial; conseils techniques, architectes et ingénieurs;
 - à l'élaboration et la réalisation de projets dans le domaine de l'électricité, l'électronique, l'activité minière, la chimie, la construction de machines et l'industrie mécanique, le développement de systèmes industriels, la sécurité et autres;
 - à la consultance, au management, à la fourniture de conseils aux entreprises, la fourniture de conseils en matière financière, technique, commerciale et administrative; à la fourniture de conseils en matière de stratégie, d'organisation, d'automatisation, d'innovation, de ressources humaines, de techniques en matière financière et informatique;
 - au développement de projets d'organisation dans tous types d'entreprises; la réalisation d'études de rentabilité et d'étude techniques; au sens le plus large du terme, la fourniture d'assistance et de services, directement ou indirectement, en matière administrative et financière, de vente, de production et d'administration générale; à la prise e participation minoritaire et/ou majoritaire dans des entreprises existantes et/ou à créer; à la création de prototypes et de nouveaux produits de marchés;
 - à l'accomplissement de mandat d'administration, l'exercice de mandats et de fonctions dans des sociétés ou entreprises; à l'exercice de la supervision, à la gestion, au conseil et au contrôle de filiales et à l'administration de sociétés au sens le plus large du terme;
 - au développement, à l'achat, la vente, la gestion, la valorisation, la prise en licence ou l'octroi en licence de brevets, de savoir-faire et d'autres droits intellectuels;
 - à l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, au commerce de commission et à la représentation de tous biens quelconques (en conclusion, en tant qu'intermédiaire commercial);
 - à l'exécution de tous travaux de bureau au sens le plus large du terme, à toutes les fournitures de services dans le domaine de l'informatique, l'automatisation, les travaux de secrétariat; à l'organisation de séminaires, d'évènements et de formations;
 - au commerce de détail spécialisé en machines et meubles de bureau, ordinateurs et logiciels standard et appareils de télécommunication;
 - à la fourniture de conseils relatifs aux types d'ordinateurs (hardware) et leur configuration et l'application des logiciels s'y rapportant (software); à l'analyse des besoins et des problèmes de l'utilisateur;
 - aux activités d'intégrateur de systèmes;
 - à l'entretien, la réparation et l'installation d'ordinateurs, des appareils périphériques et des réseaux;
 - à l'accompagnement d'artistes (allant du transport jusqu'au «road management» complet), au sens le plus large du terme;
 - à la réalisation de projets artistiques ainsi qu'aux prestations artistiques;

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions favorisant directement ou indirectement l'exploitation; dès lors elle peut effectuer des transactions financières et acheter, construire, transformer, vendre, louer et mettre en location, prendre et donner en leasing, lotir tous les biens mobiliers et immobiliers.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières en rapport direct ou indirect, totalement ou partiellement, avec son objet social qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Troisième résolution:

L'associé unique décide également:

- a) d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- b) de changer la dénomination sociale en «PBIT»;
- c) d'adopter pour la Société une durée illimitée;
- d) de fixer le capital social à dix-huit mille six cents euros (18.600,-EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sans indication de valeur nominale;
- e) d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année; et

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PBIT".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sur place ou en déplacement, pour le compte propre ou pour le compte de tiers:

- au développement, à l'achat, la vente, la mise en location, la promotion, la maintenance et l'adaptation de logiciels et de matériels informatique, y compris tous les services comptables, sociaux et fiscaux liés;

- à la fourniture de prestations, conseils, services et produits dans le domaine informatique, notamment la création et la gestion d'ateliers informatiques et de services annexes, le développement et la fourniture de programmes informatiques, l'organisation de formations, ainsi que la conclusion de contrats relatifs à des études, expertises, estimations, développements et conseils dans le domaine informatique;

- à la sous-traitance de projets informatiques à d'autres entreprises;

- à la réalisation et l'édition de travaux et de documentations relatifs à l'informatique, et à ses applications, et la diffusion de ceux-ci;

- à l'achat d'accès à l'Internet sur le marché international et à sa mise à disposition;

- à l'achat, la vente, la location de matériel informatique et télématique au sens le plus large ainsi qu'à la fourniture de tous les services en matière d'informatique et de télématique aux utilisateurs potentiels de ces technologies informatiques et de télécommunication. Ces services comprennent entre autres des conseils, l'assistance lors d'une prise de décision, la gestion de projets, l'achat, la sauvegarde, les essais, la préparation, la configuration, le transport, la livraison, l'installation, le câblage, l'intégration, le soutien, les formations et l'entretien;

- à la commercialisation de toutes les marques de matériel, de composants informatiques et télématiques et d'appareils périphériques, de tous les consommables et logiciels disponibles sur le marché;

- à l'achat et la vente, au commerce de gros et de détail, la fabrication, la transformation, la représentation, l'importation et l'exportation de produits informatiques, de produits d'automatisation, de produits logistiques, et de tous les produits similaires ainsi que leurs accessoires, tout ceci au sens le plus large du terme ainsi qu'à tous les actes et transactions de nature civile, commerciale, industrielle et financière s'y rapportant directement, entre autres l'achat et la vente, la mise en location, la cession et la constitution de tous les droits commerciaux, la gestion, l'administration, seule ou par le biais d'une participation, pour le compte propre ou pour le compte de tiers;

- à la technologie de l'information au sens le plus large du terme;

- à l'analyse, la conception, la programmation et éventuellement l'émission de systèmes de prêts à l'emploi y compris des systèmes pour une identification automatique des données;

- au développement, à la production, la fourniture et/ou la composition de documentation relative à des logiciels standard ou spéciaux;

- à la fourniture de conseils relatifs à des programmes informatiques;

- à la fourniture d'assistance lors de l'application de programmes informatiques;

- aux autres activités relatives aux ordinateurs;

- aux conseils et à l'assistance au monde entrepreneurial; conseils techniques, architectes et ingénieurs;

- à l'élaboration et la réalisation de projets dans le domaine de l'électricité, l'électronique, l'activité minière, la chimie, la construction de machines et l'industrie mécanique, le développement de systèmes industriels, la sécurité et autres;

- à la consultance, au management, à la fourniture de conseils aux entreprises, la fourniture de conseils en matière financière, technique, commerciale et administrative; à la fourniture de conseils en matière de stratégie, d'organisation, d'automatisation, d'innovation, de ressources humaines, de techniques en matière financière et informatique;

- au développement de projets d'organisation dans tous types d'entreprises; la réalisation d'études de rentabilité et d'Oétude techniques; au sens le plus large du terme, la fourniture d'assistance et de services, directement ou indirectement, en matière administrative et financière, de vente, de production et d'administration générale; à la prise e participation minoritaire et/ou majoritaire dans des entreprises existantes et/ou à créer; à la création de prototypes et de nouveaux produits de marchés;

- à l'accomplissement de mandat d'administration, l'exercice de mandats et de fonctions dans des sociétés ou entreprises; à l'exercice de la supervision, à la gestion, au conseil et au contrôle de filiales et à l'administration de sociétés au sens le plus large du terme;

- au développement, à l'achat, la vente, la gestion, la valorisation, la prise en licence ou l'octroi en licence de brevets, de savoir-faire et d'autres droits intellectuels;

- à l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, au commerce de commission et à la représentation de tous biens quelconques (en conclusion, en tant qu'intermédiaire commercial);

- à l'exécution de tous travaux de bureau au sens le plus large du terme, à toutes les fournitures de services dans le domaine de l'informatique, l'automatisation, les travaux de secrétariat; à l'organisation de séminaires, d'évènements et de formations;

- au commerce de détail spécialisé en machines et meubles de bureau, ordinateurs et logiciels standard et appareils de télécommunication;

- à la fourniture de conseils relatifs aux types d'ordinateurs (hardware) et leur configuration et l'application des logiciels s'y rapportant (software); à l'analyse des besoins et des problèmes de l'utilisateur;

- aux activités d'intégrateur de systèmes;

- à l'entretien, la réparation et l'installation d'ordinateurs, des appareils périphériques et des réseaux;

- à l'accompagnement d'artistes (allant du transport jusqu'au «road management» complet), au sens le plus large du terme;

- à la réalisation de projets artistiques ainsi qu'aux prestations artistiques;

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions favorisant directement ou indirectement l'exploitation; dès lors elle peut effectuer des transactions financières et acheter, construire, transformer, vendre, louer et mettre en location, prendre et donner en leasing, lotir tous les biens mobiliers et immobiliers.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières en rapport direct ou indirect, totalement ou partiellement, avec son objet social qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) actions sans indication de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou les associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Cinquième résolution:

L'associé unique nomme Monsieur Pascal BUYENS, prénommé, né à Aalst (Belgique), le 3 Août 1973, demeurant au 101, rue de Luxembourg apt. 11, L-8140 Bridel, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution:

Il est constaté que le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, a commencé le 22 mai 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

121467

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BUENS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29/05/2013. Relation: LAC/2013/24315. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121392/242.

(130147318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

S&B Minerals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.470.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S&B Minerals S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.470, incorporated on 28 June 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 14.10 CET with Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Brian Gillot, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Stéphane Joly-Meunier, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to sixty-two thousand euro (EUR 62,000), through the issuance of one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new ordinary shares, and one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new non-voting mandatorily redeemable preferred shares, having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

2. Payment for the new ordinary shares and new non-voting mandatorily redeemable preferred shares to be issued through contribution in kind by the Sole Shareholder in the form of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares, all with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, in S&B Minerals Participations 2 S.A.;

3. Restatement of article 5.1.1 of the Company's articles of association to reflect the above

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That all shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), consisting of one million five hundred fifty thousand (1,550,000) ordinary shares and one million five hundred fifty thousand (1,550,000)

non-voting mandatorily redeemable preferred shares, all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares and three million one hundred thousand (3,100,000) non-voting mandatorily redeemable preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, through the issue of one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new ordinary shares, and one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new non-voting mandatorily redeemable preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

All of the shares have been subscribed by Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174.174 (the "Sole Shareholder"), as follows:

- one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new ordinary shares and one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) non-voting mandatorily redeemable preferred shares, all having a par value of one cent of a euro each (0.01), at a total price of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60), out of which thirty-one thousand euro (EUR 31,000) have been allocated to the share capital and two hundred ninety-six million nine hundred sixteen thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,916,599.60) have been allocated to the share premium;

All three million one hundred thousand (3,100,000) new shares have been subscribed at a total price of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60), out of which an aggregate amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) has been allocated to the share capital and two hundred ninety-six million nine hundred sixteen thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,916,599.60) has been allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to accept the payment by the Sole Shareholder for the subscribed new ordinary shares and new non-voting mandatorily redeemable preferred shares through contribution in kind of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares in S&B Minerals Participations 2 S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.971 ("Luxco 4"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, for a total value of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60).

The proof of the existence and of the value of two hundred ninety-six million nine hundred forty-seven thousand five hundred ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,947,599.60) of all the Luxco 4 shares has been produced to the undersigned notary.

The value of the shares contributed to the Company has been confirmed in a report dated 2 August 2013 from Ernst and Young S.A., in accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 1,550,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 1,550,000 new non-voting mandatorily redeemable preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,916,599.60, hence total consideration amounting to EUR 296,947,599.60."

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.1.** The Company's issued share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three million one hundred thousand (3,100,000) non-voting mandatorily redeemable preferred shares (the "Preferred Shares"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

The meeting is closed at 14.20 CET.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Tag des Monats August.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der S&B Minerals S.A., einer société anonyme gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.470, gegründet am 28. Juni 2013 durch notarielle Urkunde der Notarin Martin Schaeffer, handelnd in Vertretung des unterzeichneten Notars, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, stattgefunden (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wurde um 14:10 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, Maître en droit, berufsansässig in Luxemburg, eröffnet, welcher Herrn Brian Gillot, berufsansässig in Luxemburg, zum Sekretär ernannte.

Die Hauptversammlung wählte Herrn Stéphane Joly-Meunier, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand war somit gebildet. Der Vorsitzende erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um dieses von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (62.000 EUR) zu bringen, durch die Ausgabe von einer Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) neuen Stammaktien und einer Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie;

2. Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch die alleinige Gesellschafterin durch Sacheinlage bestehend aus zwei Millionen neunhundertfünfzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A. mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie;

3. Neuformulierung des Artikel 5.1.1. der Gesellschaftssatzung;

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre, Bevollmächtigten und dem Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

III. Dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind, und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung Kenntnis erhalten zu haben und ordnungsgemäß geladen worden zu sein.

IV. Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Die Hauptversammlung der Aktionäre ersuchte den unterzeichnenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschloss die Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um dieses von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), vertreten durch eine Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) Stammaktien und eine Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie, auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000), vertreten durch drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) Stammaktien und drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie, zu bringen, durch die Ausgabe von einer Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) neuen Stammaktien und einer Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie.

Sämtliche neuen Aktien wurden durch Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 174.174 (die „Alleingesellschafterin“), gezeichnet wie folgt:

- eine Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) neue Stammaktien und eine Million fünfhundertfünfzigtausend (1.550.000) neue stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie, zu einem Gesamtpreis von zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsiebenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) gezeichnet, von dem einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) dem Stammkapital, und zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsechzehntausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.916.599,60) dem Agio zugeordnet wurden.

Sämtliche drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) neuen Aktien der Gesellschaft wurden zu einem Gesamtpreis von zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsiebenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) gezeichnet, von dem einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) dem Stammkapital, und zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsechzehntausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.916.599,60) dem Agio zugeordnet wurden.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre genehmigte und akzeptierte ferner die Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus zwei Millionen neuhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A., einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.971 („Luxco 4“), welche Aktien einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie und einen Gesamtwert von zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsiebenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) haben.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes der Aktien der Luxco 4 in Höhe von zweihundertsechsendneunzig Millionen neuhundertsiebenundvierzigtausendfünfhundertneunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.947.599,60) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Der Wert der als Sacheinlage eingebrachten Aktien ist in dem gemäß den Artikeln 32-1 (5) und 26-1 des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erstellten Bericht der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A. vom 2. August 2013 beschrieben und bestätigt worden; dieser Bericht wird dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die Schlussfolgerung des Berichts lautet: „Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 1,550,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 1,550,000 new non-voting mandatorily redeemable preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,916,599.60, hence total consideration amounting to EUR 296,947,599.60“.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse beschloss die Hauptversammlung der Aktionäre eine Neuformulierung des Artikels 5.1.1. der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 5.1.1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000), eingeteilt in drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) Stammaktien (die „Stammaktien“) und drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien (die „Stimmrechtslose Vorzugsaktien“) mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01).“

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieses Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Die Sitzung wurde um 14.20 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und deutsche Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. OPITZ, B. GILLOT, S. JOLY-MEUNIER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. August 2013. Relation: EAC/2013/10380. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013121425/210.

(130147479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Kerberos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.696.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.012, represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 August 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Kerberos Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kerberos Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12,500.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche übersetzung des vorstehenden textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Tag des Monats August,

Vor Uns, Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,,

ist erschienen,

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 164.012.

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, juriste, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 2 August 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Kerberos Investment S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Kerberos Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung

oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubtem, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12.500,-
Total	500	EUR 12.500,-

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500,-) betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erscheinenden Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Zeaiter, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 09 août 2013. Relation EAC / 2013/10650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expedition conforme.

Référence de publication: 2013121278/421.

(130147000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Yeladim, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.709.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Melle Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de M. Julien LANCRET, administrateur de sociétés, né le 15 mars 1980 à Paris (8^{ème}), demeurant à F-75017 Paris, 4 Place du Général Catroux, en vertu d'une procurations sous seing privé donnée le 13 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «YELADIM».

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (251.583,-EUR), divisé en deux cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois (251.583) actions d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 09.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été accomplies.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Intervention - Souscription et Libération:

Les deux cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-trois (251.583) actions ont toutes été souscrites par Monsieur Julien LANCRET, prénommé et représenté comme ci-avant, et libérées intégralement moyennant apport en nature décrit ci-après:

a) quatre (4) parts sociales de la Société Civile Immobilière «FINANCIERE BETKEL», une société de droit français ayant un capital social de quarante-mille euros (40.000,-EUR) représentée par quarante (40) parts sociales de mille euros (1.000,-EUR), ayant son siège social à F-75116 Paris, 98 avenue Raymond Poincaré, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 028 894, pour un montant de vingt-deux mille euros (22.0000,-EUR);

b) deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «FONCIERE EMETH 26», une société de droit français ayant un capital social de trois mille euros (3.000,-EUR) représentée par mille (1.000) parts sociales, ayant son siège social à F-75017 Paris, 4 Place du Général Catroux, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 861 366, pour un montant de cent soixante-seize mille huit cent trente-trois euros (176.833,-EUR);

c) vingt-cinq (25) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «LITAL», une société de droit français ayant un capital social de mille euros (1.000,-EUR) représentée par cent (100) parts sociales, ayant son siège social à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 19 Boulevard Victor Hugo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 924 271, pour un montant de cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (52.750,- EUR).

L'apport en nature est acté comme représentant un apport total net d'un montant de deux cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (251.583,-EUR).

Le souscripteur agissant déclare qu'il ne subsiste pas de restrictions au libre transfert des parts à la Société et que des instructions ont été données en vue d'accomplir toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions à la Société.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport descriptif établi par «ARTEMIS AUDIT & ADVISORY S.à r.l.» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal (RCS Luxembourg B 166.176) dûment signée par Mme Someya QALAM, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, le 08 août 2013, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie»

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent quarante-six euros (1.546,-EUR).

Décisions de l'Actionnaire Unique:

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire aux comptes à un (1) également.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur pour une durée de six (6) ans:

M. Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952 à Kinshasa, demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

- 4) Est appelé à la fonction d'administrateur conjoint pour une durée de six (6) ans:

M. Julien LANCRET, né le 15/03/1980 à Paris 8^{ème}, demeurant 4 Place du Générale Catroux, F-75017 PARIS

- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

«Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 70.868.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38707. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121528/182.

(130147320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Vakanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.723.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.", établie et ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4109,

ici dûment représentée par Monsieur Laurent JOSSART, Directeur Général adjoint Finance, demeurant professionnellement à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes.

Chapitre I^{er} . Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera "Vakanz S.A.".

Art. 3. Objet social. La Société à pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens que ce soit de passagers ou de fret ainsi que la prestation de tous services directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Dans le cadre de cet objet social elle peut notamment acheter, vendre, prendre ou donner en location des aéronefs avec ou sans équipage, ainsi que tout autre matériel relatif à son exploitation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel ou qui appartiennent au même groupe que la Société et à ou au bénéfice de ses actionnaires, tous concours, assistance financière, prêts, avances garanties, cautions et sûretés quelconques.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières (y compris donner en hypothèques aux créanciers bancaires et autres les aéronefs acquis par la Société), mobilières ou immobilières ainsi que tous autres actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou, qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Sandweiler.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut établir des sièges administratifs, succursales ou agences partout où il le jugera utile, même à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de la constitution de celle-ci.

Chapitre II. Capital social

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives, le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société.

Chapitre III. Administration - Surveillance

Art. 8. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer en tout temps sans devoir indiquer de motif.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, le président est remplacé par un Administrateur délégué, ou à défaut, par l'Administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion sauf en cas d'urgence ou si la date de la réunion a été fixée antérieurement par le Conseil d'Administration ou si tous les administrateurs déclarent renoncer au délai. Les convocations seront notifiées par lettres ou tous autres moyens de télécommunication, expédiés au moins huit jours avant la réunion.

Les réunions se tiennent à l'endroit indiqué dans la convocation. Sauf en cas de force majeure, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner par lettre ou tous autres moyens de télécommunication mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises qu'à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par tous les administrateurs qui ont pris part aux délibérations.

Le Conseil d'administration peut également délibérer par voie de résolutions circulaires. Les propositions de résolutions sont envoyées aux administrateurs qui les renvoient au siège de la Société, munies de leur signature pour approbation.

Ces manifestations de volonté tiennent lieu de procès-verbal.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent également participer aux délibérations par voie de conférence téléphonique.

Le Conseil d'Administration peut conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, lesquelles n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Surveillance. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par décision unanime de l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, et ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 10. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur délégué ou de toutes autres personnes ayant reçu pouvoir à cet effet et qui agissent dans la limite de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 11. Assemblée Générale. L'assemblée Générale annuelle est tenue au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 15h00.

Art. 12. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. Convocations. Les convocations pour toutes Assemblées Générales contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'Assemblée.

Art. 14. Vote. Toute action donne droit à une voix, sous réserve des limitations prévues par la loi.

Art. 15. Procès-verbaux. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 16. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration établit le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut par l'Assemblée de désigner les liquidateurs, les administrateurs en fonction seront, de droit, liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société LUXAIR, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement.

Résolutions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, la partie comparante pré-mentionnée, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés ont pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de fixer le siège social de la Société à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg.

2) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Adrien NEY, Directeur Général Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg;

- Monsieur Laurent JOSSART, Membre du Comité de Direction Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg; et

- Monsieur Michel FOLMER, Secrétaire Général Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Findel/Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

3) L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de nommer Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, société cooperative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B. 65477).

4) Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.150,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent JOSSART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2013. Relation GRE/2013/3281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013121507/152.

(130147643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.926.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared,

Mr Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 18th, July 2013 (which shall remain attached hereto to be registered together with this deed) granted by Celine Production Srl, a limited liability company, incorporated under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at via di Meleto 1, Int. 3, 50022 Greve in Chianti (Florence), Italy and being registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number FI 286766, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal Pumpkin S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.926. The Company was incorporated by deed of the prenamed notary dated 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2062 of 2 October 2010. The article of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the prenamed notary dated 24 January 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 917 of 7 April 2012.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the thirty nine million and nine hundred thousand (39,900,000) shares in issue in the Company, so that decisions may validly be taken on all the items of the agenda set out below.

II. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and eighty-seven thousand euros (€ 487,000) so as to bring it from its current amount of three hundred ninety-nine thousand euros (€ 399,000) to eight hundred and eighty-six thousand euros (€ 886,000) by the issue of forty-eight million and seven hundred thousand (48,700,000) new shares of a nominal value of one euro cent (€ 0.01) each for a total subscription price of four hundred and eighty-seven thousand euros (€ 487,000) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of four hundred and eighty-seven thousand euros (€ 487,000) to the share capital of the Company.

2. Consequential amendment of the first sentence of article 7 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at eight hundred and eighty-six thousand euros (€ 886,000) represented by eighty-eight million and six hundred thousand (88,600,000) shares having a nominal value of one euro cent (€0.01) each."

After consideration of the agenda above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First résolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and eighty-seven thousand euros (€487,000) so as to bring it from its current amount of three hundred and ninety-nine thousand euros (€ 399,000) to eight hundred and eighty-six thousand euros (€ 886,000) by the issue of forty-eight million and seven hundred thousand (48,700,000) new shares of a nominal value of one euro cent (€ 0.01) each, for a total subscription price of four hundred and eighty-seven thousand euros (€ 487,000) (the "Subscription Price").

The Sole Shareholder subscribed to the forty-eight million and seven hundred thousand (48,700,000) new shares and paid the Subscription Price by way of a contribution in cash.

The Sole Shareholder decided to allocate an amount of four hundred and eighty-seven thousand euros (€487,000) to the share capital of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

Second résolution

Consequently to the résolution above, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 7 of the articles of incorporation of the Company as stated in the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a consequence of the capital increase are estimated at two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed, the notary and the appearing party signed together this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

Mr Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juillet 2013 (cette procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte) donnée par Celine Production Srl, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la République d'Italie, ayant son siège social à via di Meleto 1, Int. 3, 50022 Greve à Chianti (Florence), Italie et étant immatriculée auprès du Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro FI 286766, étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Crystal Pumpkin S.A., (La «Société»), une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.926. La Société a été constituée par acte du notaire prénommé du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062 du 2 octobre 2010. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 24 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 917 du 7 Avril 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient toutes les trente-neuf millions neuf cent mille (39.900.000) actions en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions devaient être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille euros (399.000 €) à huit cent quatre-vingt-six mille euros (886.000 €) par l'émission de quarante-huit millions sept cent mille (48.700.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, pour un prix total de souscription de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) (le «Prix de Souscription»); souscription aux nouvelles actions par l'Actionnaire Unique et paiement du Prix de Souscription par un apport en numéraire; allocation d'un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) au capital social de la Société.

2. Modification conséquente de la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-six mille Euros (886.000 €), représenté par quatre-vingt huit millions six cent mille (88.600.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt dix-neuf mille euros (399.000 €) à huit cent quatre-vingt six mille euros (886.000 €) par l'émission de quarante-huit millions sept cent mille (48.700.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune pour un prix total de souscription de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) (le «Prix de Souscription»).

L'Actionnaire Unique a souscrit à quarante-huit millions sept cent mille (48.700.000) nouvelles actions et a payé le Prix de Souscription par un apport en numéraire.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille euros (487.000 €) au capital social de la Société.

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Consécutivement à la première résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des Statuts de la Société tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus.

121487

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportées par la Société en raison du présent acte sont estimées à deux mille cent Euros (2.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu l'acte la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35098. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121651/121.

(130148161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Copus s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Checop s.à r.l.).**

Siège social: L-9154 Grosbous, 28, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 100.997.

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis COPUS, masseur-kinésithérapeute, né à Arlon, le 06 septembre 1962, demeurant à L-9154 Grosbous, 28, rue de Bastogne,

Lequel comparant détient l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société à responsabilité limitée (la Société):

«CHECOP s.à r.l.»

ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 31, rue Principale, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 100.997, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 758 en date du 23 juillet 2004, statuts non modifié sà ce jour.

En sa qualité d'associé unique de la Société, le comparant a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Copus» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Copus s.à r.l.» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société à sa nouvelle adresse sise à L-9154 Grosbous, 28, rue de Bastogne et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la commune de Grosbous. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Par simple décision du ou des gérants, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs ou d'exploitation aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social en rajoutant entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts le texte suivant, à titre de nouvel alinéa deux:

«La Société a encore comme objet l'exploitation d'une salle de sports.».

Le reste de l'article 3 demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Copus, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2013. Relation: RED/2013/1393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013121669/46.

(130148268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

H'Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.362.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour H'Cars

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121815/16.

(130148117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Dreamteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.874.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 22 juillet 2013

En date du 22 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal ayant son adresse professionnelle au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pierre JOST demeurant au 2 rue Saint-Michel à L-56371 Mondorf-les-Bains.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

La nouvelle adresse de Monsieur Michael GIESER, administrateur, est la suivante: 13, Avenue Frantz Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013121694/17.

(130148291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.676.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121729/10.

(130147908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.
